

Discours de M. Laurent Buchaillat, préfet du Cantal
Assemblée générale des maires du Cantal
Aurillac le 4 octobre 2024

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président de l'association des maires du Cantal,

Monsieur le maire d'Aurillac,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la secrétaire générale adjointe de l'AMF,

Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Monsieur le président, Je vous remercie de votre invitation à clôturer cette assemblée générale ce qui constitue toujours pour le préfet, et l'équipe de sous-préfets et de chefs de services qui l'entoure, un véritable honneur et un réel plaisir.

Cet évènement traditionnel dans notre calendrier républicain a cette année une saveur particulière. D'abord, et avant tout, car pour la première fois cette assemblée générale est adossée à un salon des maires, qui est une vraie réussite par le nombre de stands et

donc les ressources qu'il met à disposition des maires du département, dans la lignée de l'action efficace de l'association des maires au service des élus dont témoigne plus globalement votre rapport d'activités. Mais une saveur singulière aussi, vous me concéderez je l'espère cette approche personnelle, parce que c'est la dernière fois que j'interviens devant vous et que pour moi ce moment n'est donc pas anodin mais j'y reviendrai en conclusion de mes propos.

Votre assemblée générale est aussi l'opportunité pour moi de partager avec vous quelques thématiques parmi les nombreuses que nous travaillons ensemble.

Je souhaite tout d'aborder le sujet de la sécurité qui est la première atteinte de nos concitoyens. C'est une responsabilité première de l'État mais pour laquelle la coconstruction est également nécessaire.

Après une année 2023 au bilan contrasté puisque le nombre de faits constatés avait augmenté dans le département mais que le nombre de faits élucidés par les services de police et de gendarmerie avait augmenté de manière beaucoup plus importante, l'année 2024 met en évidence une baisse des faits de délinquance dans ce département :

- à fin septembre, le bilan s'établit à -5,5 % par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2023 ;
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique progressent de 3,27 % avec des évolutions contraires en zone police (-23%) et en zone gendarmerie (+17%). Cette évolution en zone gendarmerie, qui correspond à 100 faits supplémentaires (soit environ 1 tous les deux jours) est inquiétante et je rappelle que dans ce département 38 % des AVIP ont lieu au sein du cercle familial ;

- les atteintes aux biens sont stables en zone gendarmerie et diminuent de 34 % en zone police.

Je rappelle par ailleurs que le taux de faits pour 1.000 habitants dans le Cantal est très inférieur à celui constaté au niveau national. En 2023, ce taux était de 11,74 contre 29,10 pour les atteintes aux biens et 8,12 contre 12,84 pour les atteintes aux personnes.

Ces derniers mois ont été également marqués par un travail renforcé et intense sur la sécurité des élus, qui a, notamment, donné lieu à des réunions par arrondissement avec monsieur le procureur de la République comme je m'y étais engagé devant cette assemblée il y a un an. Si le nombre d'atteintes n'a pas connu d'amplification, deux actes particulièrement graves ont eu lieu et je vous renouvelle mes consignes de signalement systématique et la disponibilité des services de police et de gendarmerie.

Vous êtes les premiers visages de la République sur le territoire. Lorsque l'on s'attaque à vous à vous, c'est la République qu'on agresse et c'est intolérable

La seconde thématique que je souhaite évoquer avec vous est celle des financements et des moyens mis à votre disposition pour accompagner vos projets de développement.

Contrairement à ce qui peut parfois être dit, ce matin même dans cette enceinte, il n'y a pas de transferts de charges sans compensation. Toutes les décentralisations ont été compensées à l'euro près. L'enjeu de la maîtrise de la dette est majeur. Il n'y a pas de place dans ce combat, je le crois, à la dissension, mais à l'examen objectif, serein et ambitieux de l'efficacité de notre dépense publique.

Le Premier ministre l'a indiqué dans son discours de politique générale : « Je me fais une haute idée du rôle des collectivités locales dans la République. 40 ans après les lois

de décentralisation, il nous fait bâtir un nouveau contrat de responsabilité entre les collectivités locales et l'Etat ».

Je souhaite rappeler que la dotation globale de fonctionnement qui n'avait pas augmenté depuis 13 ans a augmenté de 320 M€ en 2023 et de nouveau de 320 M€ en 2024. Cette hausse a permis que dans le département 89,8 % des communes ont vu progresser leur DGF en 2024. Cela a également été le cas de 7 des 9 intercommunalités. Dans le même temps, l'extension, cette année, du champ du FCTVA, vous a apporté une aide à vos investissements et je rappelle que de nombreuses communes du département ont profité de la hausse de 100 M€ au niveau national de la dotation pour la protection de la biodiversité.

Dans le Cantal en 2024, la DETR a permis de financer 238 dossiers (contre 275) à hauteur de 11,5 M€, la DSIL a financé 11 dossiers (contre 21) pour 1,9 M€ et le fond vert a permis d'accélérer la transition écologique à hauteur de 3,0 M€.

Conformément à l'instruction interministérielle du 31 mai 2024, relative à la programmation pluriannuelle des dotations d'investissement, deux dossiers vont être inscrits dans ce dispositif de conventionnement sur la période 2024-2026 au titre de la DETR / DSIL (Cassaniouze et Jussac). Il permet de vous donner de la visibilité sur les phasages d'opérations dont nous pouvons convenir.

Je me permets de partager avec vous la mise en perspective de l'évolution depuis 2017 de ces différentes subventions accordées pour soutenir vos investissements. Ces subventions ont augmenté de 68 % depuis 2017 illustrant la volonté du Président de la République et des gouvernements successifs de vous soutenir dans la réalisation de vos

projets. De 2017 à 2024 ; ce sont 126 M€ qui ont été accordés aux collectivités de ce département pour soutenir leurs projets d'investissement.

Au-delà des subventions, le soutien à l'ingénierie est essentiel pour construire les projets.

Le programme Villages d'avenir a été lancé. Il vise à faciliter le travail des élus des communes les plus rurales en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs d'aide à l'ingénierie. 63 communes cantaliennes ont été lauréates de l'appel à projets et le Cantal fait partie de la minorité de départements bénéficiant de deux chefs de projets dédiés et non d'un seul

Les programmes Action Cœur de ville (Aurillac et Arpajon sur Cère) et Petites villes de demain (26 communes) ont été poursuivis avec les 10 chargés de projet financés dans ces cadres

Ce sont donc 12 postes financés par l'ANCT dans le département pour accompagner les collectivités dans le développement de leurs projets

L'ANCT propose également des accompagnements sur mesure en matière d'ingénierie.

Le Cantal a bénéficié en 2023 de 8 accompagnements pour un montant total de 220.000 € HT. Fin 2023, le Cantal était le 1er département de la région et le 3ème au niveau national pour la mobilisation de ce type d'accompagnements

La troisième thématique que je souhaite évoquer, comme l'an dernier, est celle de la transition écologique.

Depuis votre dernière assemblée générale, nous avons travaillé à la territorialisation de la transition écologique. Cette démarche me semble essentielle car pour la première fois nous nous donnons les moyens de la maîtrise collective de nos objectifs de décarbonation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Jusqu'à maintenant nous nous fixions des objectifs, ratifiés dans des traités internationaux mais sans identifier les leviers qui nous permettraient de les atteindre.

C'est le sens de la démarche en cours de finalisation : identifier les leviers, quantifier les gains attendus sur chacun d'entre eux et s'assurer que la somme de chacun de ces gains permet d'atteindre nos objectifs. Cette logique est également territorialisée car elle ne peut pas être identique partout. Dans un département comme le Cantal la question des mobilités, celle de la rénovation énergétique dans des centres anciens à haute valeur patrimoniale ne peut pas se penser, par exemple, comme sur d'autres territoires. Il s'agit donc d'une démarche intimement territorialisée qu'il va nous falloir décliner dans les contrats CRTE dans les prochaines semaines.

Les enjeux à prendre en compte pour atteindre nos objectifs de transition écologique sont nombreux. J'insisterai sur un enjeu singulier, dans la lignée de l'année précédente, celui de l'eau

Même si cette année a été historiquement arrosée, nous savons tous que nous serons de nouveau confrontés dans les prochaines années, et plus fréquemment à des épisodes de sécheresse et c'est sans doute le sujet qui, les années précédentes, nous fait percevoir les effets du changement climatique de la manière la plus concrète dans nos vies quotidiennes. Face à ces évolutions, nous agissons ensemble et je crois que nous avons progressé ces dernières années...mais il reste beaucoup à faire et il y a urgence à agir :

la réhabilitation des réseaux d'eau potable et la sécurisation de la ressource, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif sont des chantiers majeurs.

Nous sommes dans la dernière ligne droite de la refonte de la gouvernance avec des sujets qui sont encore ouverts et dans certains cas une attente d'une modification législative dont le calendrier national n'a pas encore permis la concrétisation mais sur laquelle je sais les parlementaires très mobilisés.

Dans l'attribution des subventions d'investissement aux collectivités, je continue à accorder une priorité très forte aux dossiers relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

Je vous avais expliqué l'an dernier qu'on ne pouvait se satisfaire que des points noirs en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement subsistent depuis plusieurs années sans action, et que j'avais, donc décidé d'une part de restreindre les possibilités de construction dans les communes concernées et de ne plus attribuer de DETR pour d'autres projets sur ces territoires tant qu'un solide programme d'action de retour aux normes en matière ne me serait pas présenté. Cette démarche a été mise en œuvre et je note qu'elle a déjà produit des effets positifs dès cette année. J'ai d'ailleurs écrit cette approche sous forme d'une doctrine départementale que je vous ai adressée en début d'année dans une volonté de transparence, de lisibilité et de prévisibilité de mes décisions en la matière. Je rappelle l'esprit de cette doctrine : il ne s'agit pas de bloquer toute autorisation d'urbanisme le temps que tout soit aux normes mais d'accélérer l'engagement des actions. A titre d'exemple, et puisque j'ai écrit ces derniers jours à certains d'entre vous sur des sujets de non protection des captages d'eau potable, je lèverai les restrictions d'urbanisme dès qu'un hydrogéologue agréé

aura été demandé et non pas seulement au moment où toute la procédure aura été réalisée.

*

* *

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les maires, je souhaite conclure en vous renouvelant mes remerciements pour votre invitation, votre écoute et votre engagement constant et remarquable au profit de l'intérêt général.

De manière plus personnelle, et puisque comme je le disais en introduction de mes propos, cette intervention devant vous sera la dernière dans ce cadre d'une assemblée générale, je souhaite vous témoigner de l'immense plaisir que j'ai eu à travailler avec chacun d'entre vous, chacune d'entre vous durant ces deux années et vous remercier de la qualité de l'accueil, systématiquement réservé, à l'occasion de mes déplacements dans vos communes.

Nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout bien entendu...et d'ailleurs si cela n'avait pas été le cas c'est sans doute que l'un d'entre nous n'aurait pas tenu son rôle. Mais je ne crois pas non plus que par le dialogue, l'écoute et la compréhension des arguments de chacun, il y ait eu des situations de blocages que nous n'ayons pas su collectivement dépasser quand le cadre légal le permettait.

On entend parfois dire qu'un territoire a les élus qu'il mérite...alors je crois que le Cantal est bien méritant car il peut compter sur des élus particulièrement engagés pour ce territoire.

C'est sans doute une des caractéristiques de ce département qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance : l'attachement viscéral à cette terre de l'ensemble des acteurs qui le font vivre : les élus dans la diversité de leurs mandats, les chefs d'entreprises qui tout en se projetant parfois très loin gardent un ancrage intangible à leur base cantalienne, et plus généralement tous les acteurs de la vie sociale.

Mesdames et messieurs les maires et président d'EPCI, merci des relations que nous avons pu nouées au service de l'intérêt général.

Vous me permettez j'en suis certain au sein de cette instance un petit mot plus personnel à votre président Christian MONTIN qui a été pour moi, et qui continuera à l'être pour l'ensemble des services de l'État, un partenaire exigeant dans l'expression de vos attentes, d'une fiabilité exemplaire, avec lequel la relation de travail est d'une qualité rare et d'un plaisir permanent.

Monsieur le président, merci de cette relation confiante et toujours stimulante.

Mesdames et messieurs les maires, si je prends, un bref instant, la liberté d'apprécier votre choix d'être représenté par Christian MONTIN, je dirais que vous avez fait le choix, choix qui vous honore toutes et tous, d'être représenté par un homme qui, par son humanisme, sa posture et son engagement, symbolise en tous points l'idéal du maire républicain.

Je vous remercie.